

Loi Générale modern

# Loi de finances n° 174/AN/81 des budgets ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1981.

n° 174/AN/81

Ministère ASSEMBLÉE NATIONALE	Date de publication 8 mars 1981
Numéro JO n° 7 du 01/04/1981	Date du numéro 1 avril 1981

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

- Vu les lois constitutionnelles nos 1 et 2 du 27 juin 1977
- Vu la délibération financière n° 475 / 6° L du 24 mai 1968 portant réglementation financière
- Vu la loi de finances no 156/AN / 80 du 22 décembre 1980 portant approbation du budget pour l'exercice 1981 ;

## TEXTE INTÉGRAL

Article premier : Le budget des recettes ordinaires de l'exercice 1981 est modifié comme suit ;

Chap. 50.10 Prélèvement sur la caisse de réserve  
En plus..... 446 498 000  
Total recettes ordinaires 446 498 000

### Art. 2

Sont ouverts sur le budget ordinaire de l'exercice 1981, les crédits suivants ;

Chapitre   Article   Parag   A. Dépenses de personnel   En sus   Crédits ouverts
---   ---   ---   ---   ---   ---
30. 10       PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE   400000
10     Services de la présidence
1   Soldes et accessoires ..... :.....   400 000
'30.50       PREMIER MINISTRE   900 000
10     Cabinet du let ministre
Soldes et accessoires .....   - 900 000

..31.50			MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES MUSULMANES		1591000	
		10		Ministre et son secrétariat		
			1	Soldes et accessoires		900 000
		30		Prison de Djibouti		
			1	Soldes et accessoires		691000
32..10			MINISTERE DE L'INTERIEUR		3 366 000	
		10		Ministre et son secrétariat		
			1	Soldes et accessoires		900 000
		50		District d'Obock		
			1	Soldes et accessoires .....		1 306 000
		60		District de Dikhil		
			1	Soldes et accessoires .....		1 160 000
.32.50			MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION		3 249 000	
		10		Ministre et son secrétariat		
			1	Soldes et accessoires		900 000
		55		Ambassade en Somalie		
			1	Soldes et accessoires		1 262 000
		58		Mission au Caire		1087 000
33.10			MINISTERE DE LA DEFENSE		900 000	
		10		Ministre et son secrétariat		
				Soldes et accessoires .....		900 000
33.50			MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE NATIONALE		2647000	
		10		Ministre et son secrétariat		
			1	Soldes et accessoires		900000
		21		Trésorerie nationale		
	Chapitre		Article		Parag	
	A	Dépenses de personnel		En sus		Crédits ouverts
	---		---		---	
			1	Soldes et accessoires		1 741 000
34.50			MINISTERE DE COMMERCE, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME		900 000	
		10		Ministre et son secrétariat		900 000
			1	Soldes et accessoires		
				MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE		4 263 000
		10		Ministre et son secrétariat		900 000
		30		Enseignement du second degré		
			1	Soldes et accessoires		1919 000
		40		Direction de la Jeunesse et des Sports		
			1	Soldes et accessoires		1 440 000
35.50			MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL		8 451 000	
		10		Ministre et son secrétariat		
			1	Soldes et accessoires		900000

	20		Service de l'élevage et de pêches			
		1	Soldes et accessoires	5 502 000		
	10		Service de l'Agriculture			
			Soldes et accessoires	2 049 000		
36.10			MINISTERE DU TRAVAIL			
	10		Ministre et son secrétariat		900000	
		1	Soldes et accessoires	900000		
36.50			MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE		1 366 000	
	10		Ministre et son secrétariat			
		1	Soldes et accessoires	900000		
			Service d'hygiène			
		1	Soldes et accessoires	466000		
37.10			MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE		900000	
	10		Ministre et son secrétariat			
		1	Soldes et accessoires	900000		
			MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS			
	10		Ministre et son secrétariat			
		1	Soldes et accessoires .	900000		
38.10			MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES REGIES INDUSTRIELLES		900000	
	10		Ministre et son secrétariat			
		1	Soldes et accessoires	900000		
			TOTAL DES DEPENSES DE PERSONNEL		31 633 000	

#### B. Postes budgétaires ouverts

Services	Emplois	Fonctionnaires	Conventionnés	
Présidente de la République	Ingénieur	2		
Prison de Djibouti	Cuisinier 2 B		1	
District d'Obock ( Alaili Dada )	Chef de poste	1		
District de Dikhil	Technicien 1650	1		
Ambassade de Mogadiscio	Secrétaire 5 A		1	
Mission au Caire	Attaché chancellerie stagiaire 1700	1		
Enseignement du Second degré	Agents 1B		5	
Services	A. Dépenses de Personnel	Fonctionnaires	Conventionnés	
---	---	---	---	
Direction Jeunesse et Sports	Animateur 1450 + 15	2		
Service Elevage et pêches	Patrons pêche 5 C	2		
Service de l'Agriculture	Secrétaire 5 A	1		

Trésorerie nationale	Mécanicien 2 C		1
Service d'hygiène – revalorisation	Rédacteur I 1 100	1	
Direction des TP- Revalorisation	Contrôleur I 465	2	
	Adjoint technique + 300 points		
	Adjoint technique + 390points		
	Total	12	12
Chapitre	Article	Parag	C. Dépenses de matériels	En sus	Crédits ouverts
30.11			PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE		
	10		Services de la présidence		
		5	Moyens de transports terrestres, maritimes et aériens	40 000 000	
	30		Radio télévision Djiboutienne		
		7	Achat et réparation matériel	7 000 000	
		9	Frais de programme (STID )	23 820 000	
	90		Téléphone	1 500 000	
			Matériel non renouvelable 5 TIC)	3 338 000	
			Achat de matériels	3 470 000	
			Frais de programme ( STID )	10 186 000	
30.51			PREMIER MINISTRE		1 750 000
	10		Cabinet du premier ministre		
		2	Téléphone	700 000	
		5	Moyens de transport	500 000	
		6	Matériel non renouvelable	550 000	
31.51			MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES MUSULMANES		1 835 000
			Juridictions		
			Matériel non renouvelable	1 035 000	
			Prison de Djibouti		
			Moyens de transport	800 000	
32.11			MINISTERE DE L'INTERIEUR		31 778 000
	10		Ministre et son secrétariat	150 000	
		5	Moyens de transport		
	20		Service des affaires administratives		
		6	Matériel non renouvelable	160 000	
	21		Force nationale de sécurité		
		1	Fourniture de bureau	200 000	
		8	Matériel	9 600 000	
	30		District de Djibouti		
		1	Fourniture de bureau	200 000	
	32		Voirie de Djibouti		
		5	Moyens de transport .	1 500 000	

	50		District d'Obock					
		4	Habillement	320 000				
		5	Moyens de transport	2 500 000				
	90		District de Tadjourah ( factures)	10000000				
			District d'Obock ( facture)	748000				
			Moyens de tansport	1 450 000				
			Force nationale de sécurité ( téléphone )	1 800 000				
			District Ali-Sabieh					
			Téléphone-transport					
			Direction de la Police	1 800 000				
			Téléphone -Transport	1 500 000				
Chapitre	Article	Parag	A Dépenses de personnel	En sus	Crédits ouverts	
32.51			MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION		13 114 000	
	53		Ambassade en arabie saoudite			
		8	Frais de réception	1 000 000		
	54		Ambassade en Ethiopie			
		8	Frais de réception	500 000		
32.51	90		Ambassade de France ( Téléphone)	3 600 000		
			Ambassade en Ethiopie ( Loyer)	8 014 000		
33.51			MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE NATIONALE		7 308 000	
	20		Direction des finances			
			Moyens de transport	500 000		
	21		Trésorerie nationale			
		1	Fournitures de bureau	500 000		
	30		Services des contributions directes			
		1	Fournitures de bureau	575 000		
	40		Services des contributions indirectes			
		1	Fournitures de bureau	500 000		
		4	Habillement	1 000 000		
		6	Matériel non renouvelable	1 400 000		
	50		Service de l'enregistrement, timbre, domaines			
		1	Fournitures de bureau	100 000		
		2	Téléphone	200 000		
		5	Moyens de transport	150 000		
		6	Matériel non renouvelable	500 000		
	60		Imprimerie administrative			
		6	Matériel non renouvelable ( climatisation)	900 000		
	90		Ministère des finances			

		Téléphone	983 000		
34.51			MINISTERE DE COMMERCE, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME		4 015 000
	90		Ministre et son secrétariat		
		Téléphone	3 400 000		
		Matériel	615 000		
35.11			MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE		
	20		Direction générale de l'éducation nationale	1 000 000	11 959 000
		13	Ecole normale		
	30		Second degré		
		1	Fournitures de bureau	1 100 000	
		12	Enseignement technique	3 100 000	
		14	Matériels et mobiliers scolaires	6 300 000	
	40		Direction Jeunesses et Sports		
		6	Matériel non renouvelable		
	90		Ministère de l'éducation nationale	279 000	
		6	Installation téléphonique	180 000	
35.11			MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL		4 449 000
	20		Service de l'élevage et des pêches		
	20		Fournitures de bureau		
		2	Téléphone	300 000	
		5	Moyens de transport	300 000	
		6	Matériel non renouvelable	500 000	
	90		Ministère de l'Agriculture	500 000	
		Téléphone	192 000		
		Matériel	662 000		
35.51	90		Service de l'agriculture	399 000	
		Génie rural (téléphone)	1 646 000		
36.51			MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE		27 156 000
	10		Ministre et son secrétariat	800 000	
		6	Matériel non renouvelable		
	30		Hôpital et dispensaire		
		1	Fournitures de bureau	500 000	
		5	Moyens de transport	1 500 000	
		Pharmacie			
		3	TIC et transport	23 756 000	
		Service d'hygiène	600 000		
37.11			MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE		550 000
		Téléphone	200 000		
		Service du personnel			
		Téléphone et fournitures de bureau	350 000		

37.51			MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS		
	20		Direction des travaux publics		
		1	Fournitures de bureau	4 000 000	
			TOTAL DES DEPENSES DE MATERIELS		
39.51			TRAVAUX D'ENTRETIEN		53 723 000
	11		Entretien et réparation des bâtiments résidence Bonheure	30 000 000	
	30		District de Djibouti		
		3	Routes, pistes et voies diverses	5 000 000	
	90		Dépenses des exercices clos		
			District de Tadjourah ( piste)	15 248 000	
			District de Dikhil (piste)	3 475 000	
42.01			CONTRIBUTIONS, SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURSVERSEMENTS A DES COMPTES ET FONDS SPECIAUX		26 905 000
	10		Fonds routier	4 496 000	
	20		Fonds d'aide et de prévoyance	22 409 000	
43.01			SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES COLLETIVITES OU ORGANISMES PUBLICS		30 000 000
		20	I. S. E. R. S.T	30 000 000	
44.01			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A DES ORGANISMES OEUVRE PRIVEES ET ASSOCIATIONS		1 000 000
			Fédération d'athlétisme	1 000 000	
48.01			PRETS ET AVANCES		103 809 000
		10	Avances remboursables	70000000	
			Société des eaux de Tadjourah	33 809 000	
			Banque nationale		
49.01	U		CONTRIBUTION DU BUDGET ORDINAIRE AU BUDGET EXTRAORDINAIRE		2 150 000
			TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES		446 498 000

### Art 3

Le budget des recettes extraordinaires de l'exercice 1981 est modifié comme suit :

---

Chapitre	Article	Nomenclature des recettes	En sus		
60.10	U	Participation du budget ordinaire aux dépenses d'équipement et d'investissement	2 150 000		
80.10	U	Contributions, subventions et fonds de concours de budget étrangers	1 342 777 000		
Chapitre	Article	Parag	Nomenclature des dépenses	En sus	Crédits ouverts
---	---	---	---	---	---
			Organisation de l'Unité africaine	34172000	
			Koweit	533 163 000	
			Qatar	355 442 000	
			France	420 000 000	
70.10	U		MOBILISATION DE PRETS CONSENTIS AUPRES DES ETATS ETRANGERS		208 000 000

		Caisse centrale de coopération économique		
80.30	U	CONTRIBUTION ET VERSEMENTS DE FONDS ET COMPTES SPECIAUX		120 613 000
		F. I. D. E. S. ( Reliquats )	120 613 000	
90.10	U	PRELEVEMENT SUR LA CAISSE DE RESERVE POUR DEPENSES D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
	1 331 958 000			
		TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES		3 005 498 000

#### Art. 4

Sont ouverts sur le budget extraordinaire de l'exercice de 1981, les crédits suivants :

---

Chapitre	Article	Nomenclature des recettes	En plus	Crédits ouverts
51 10		TRAVAUX D'EQUIPEMENT ET ACQUISITIONS		616 330 000
	11	Travaux d'urbanisme		
		OP n° 379 mise en valeur zone PK 20	455 000 000	
	20	ROUTES ET PONTS		
		OP n° 380 Création de pistes nouvelles et points d'eau ( dépassement1980 )		
		District de Tadjourah	29 406 000	
		District d'Obock	8 834 000	
		District de Dikhil	18 090 000	
		OP. n° 381 Rocade Siesta-Boulaos	15 000 000	
	40	TRAVAUX HYDRAULIQUES		
		OP n° 382 Installation de la nouvelle conduite d'eau Arta-Oueha .	40 000 000	
	60	ETUDES GENERALES		
		OP n° 383 Etudes faisabilité du complexe sportif de Djibouti	50 000 000	
51.20		CONSTRUCTIONS		
	10	Construction financées sur fonds propres		535 255 000
		OP n° 384 Reconstruction bâtiment « ancienne finances »	150000000	
		OP n° 385 Construction du centre emetteur de Dorale	258000000	
		OP n° 386 Immeuble de la plaine complément	10 000 000	
		OP n° 387 Prison de Gabode complément	15 000 000	
		OP n° 388 Clôture école du Q 7 complément	7 000 000	
		OP n° 389 Indemnisation habitants bd 18 avant décasement	9 000 000	
		OP n° 390 Adduction d'eau Dikhil	7000000	
		OP n° 391 Remblai et clôture Farah Had protection civile	1273 000	
		OP n° 392 Amélioration des réseaux électriques du palais présidentiel	7581000	
		OP n° 393 Travaux supplémentaires au centre médical d'Obock	25000000	
		OP n° 394 Installation téléphonique au ministère du commerce	3500000	
		OP n° 395 Travaux d'électrification à la FNS	11901000	
		OP n° 396 Construction de bâtiment de l'UNFD	30000000	
	11	CONSTRUCTIONS FINANCEES SUR EMPRUNTS		208 600 000

			OP n° 387 Construction de 32 logements de coopérants au Héron ( emprunt C.C.C.E.)		208000000	
	51.40		ACQUISITIONS DE MATERIELS			
	10		Acquisition de véhicules		9 600 000	
			OP n° 398 3 vehicules utilitaires pour la santé publique		8400000	
			OP n 399 1 véhicule présidence		1200000	
	20		ACQUISITION DE MATERIELS		295 000 000	
			OP n° 400 Acquisition d'un émetteur OC. 20 KW R.T.D..		222000000	
			OP n° 401 Equipement pour le centre médical d'Obock		3 250 000	
			OP n° 402 Matériels chirurgicaux pour la santé publique		15 000 000	
			OP n° 403 Matériels radio FNS		15 000 000	
			OP no 404 Matériels imprimerie : Photocomposeuse et clichographe.		9 500 000	
			P n° 405 Chargeuse – niveleuse – scarificatrice district d'Obock .		25 000 000	
			OP n° 405 Chargeuse – niveleuse – scarificatrice district d'Obock		25 000 000	
			OP n° 407 Equipement maison des jeunes Engueila et Hadjidadé		2 500 000	
			OP n° 408 Acquisition d'un bateau pour le district de Djibouti		3450000	
	60.20		U   CONTRIBUTIONS, SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS POUR DEPENSES D'EQUIPEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS		800 000 000	
			OP n° 409 Shératon Djibouti Hôtel		700000000	
			OP n° 410 Port dse Djibouti		100000000	
	61.30		PROJETS DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT		540 613 000	
			OP n° 411 Armée nationale		420 000 000	
			OP n° 412 Autres projets d'intérêt national Ex FIDES		120613000	
			TOTAL DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES		3 005 498 000	

#### Art 5

Est autorisé le virement de chapitre à chapitre d'un crédit ouvert au titre du budget de l'Etat de l'exercice 1981, dans les conditions définies ci-après:

---

	Chapitre		Article		Nomenclature des recettes		
	---		---		---		---
	51.40		10		Acquisition de véhicules		2 150 000
					OP n°413 achat d'un véhicule pour le CFPA- section Arta		2 150 000
	36.11		40		8   Section hôtelière d'Arta		
					Total		2 150 000   2 150 000

#### Art 6

La présente loi sera enregistrée et publiée au « Journal Officiel » dès sa promulgation.

---